

Contrat d'objectifs du **CNRS** avec l'État 2009-2013

L'éditorial



Le CNRS, au centre de la nouvelle dynamique de la recherche

Le contrat 2009-2013 entre le CNRS et l'État s'inscrit comme une nouvelle étape marquante dans nos 70 ans d'histoire. Complété par un nouveau décret organique du CNRS, il organise, pour les cinq prochaines années, la mise en œuvre opérationnelle du Plan stratégique du CNRS « Horizon 2020 » approuvé il y a un an. Résultat d'une longue concertation, ce contrat décrit une vision partagée des grandes orientations scientifiques de la recherche au CNRS pour la prochaine décennie et des actions à mener. Parmi les points les plus significatifs des évolutions, on note que la réponse aux grands défis planétaires et l'émergence des nouvelles technologies sont désormais mises sur le même plan que les avancées du front de la connaissance. Les chercheurs ne communiquent pas seulement entre eux. Ils échangent aussi et de plus en plus avec la société.

Ce contrat 2009-2013 est également remarquable en ce que l'État continue de confier, dans le nouveau dispositif national de recherche, un rôle central au CNRS. Seul organisme de recherche pluridisciplinaire en France, acteur reconnu de premier ordre de la recherche au niveau international et premier partenaire des universités et écoles, notre organisme se trouve conforté dans un rôle structurant de pilotage et de coordination nationale. L'engagement pour le maintien des emplois pour 2010 et 2011 et l'augmentation des moyens financiers sont la preuve de cette confiance renouvelée.

Afin d'atteindre ces objectifs, le contrat prévoit la réforme des modes de fonctionnement de l'organisme, opérateur de recherche et agence de moyens. L'organisation du CNRS, désormais en Instituts, au nombre de dix, répond au souci d'une gestion adaptée à chaque branche de la recherche. Pour que la pluri et l'interdisciplinarité puissent se développer au sein des laboratoires, le contrat prévoit des outils spécifiques permettant les recrutements adaptés des chercheurs, l'attribution de moyens provenant de différents Instituts à une même unité de recherche, une intensification des programmes interdisciplinaires de recherche (PIR), l'ensemble étant organisé en trois Pôles transverses interdisciplinaires auprès de la Direction générale.

La Nation attend de nous une recherche plus efficace et compétitive au plan européen et international, à la mesure des efforts qu'elle fait pour la Recherche dans un climat économique difficile. Cette certitude qu'un des meilleurs moyens de relance de l'économie réside dans l'investissement dans la Recherche, fondamentale et appliquée, est partagée par les États qui ont une vision pour la sortie de crise économique et la relance qui suivra. Notre pays figure au rang de ces États et nous avons une totale confiance dans les femmes et les hommes qui, s'appuyant sur leur appartenance au CNRS, vont s'investir pour que les engagements pris par notre établissement soient tenus.

Catherine Bréchnignac
Présidente

Arnold Migus
Directeur général

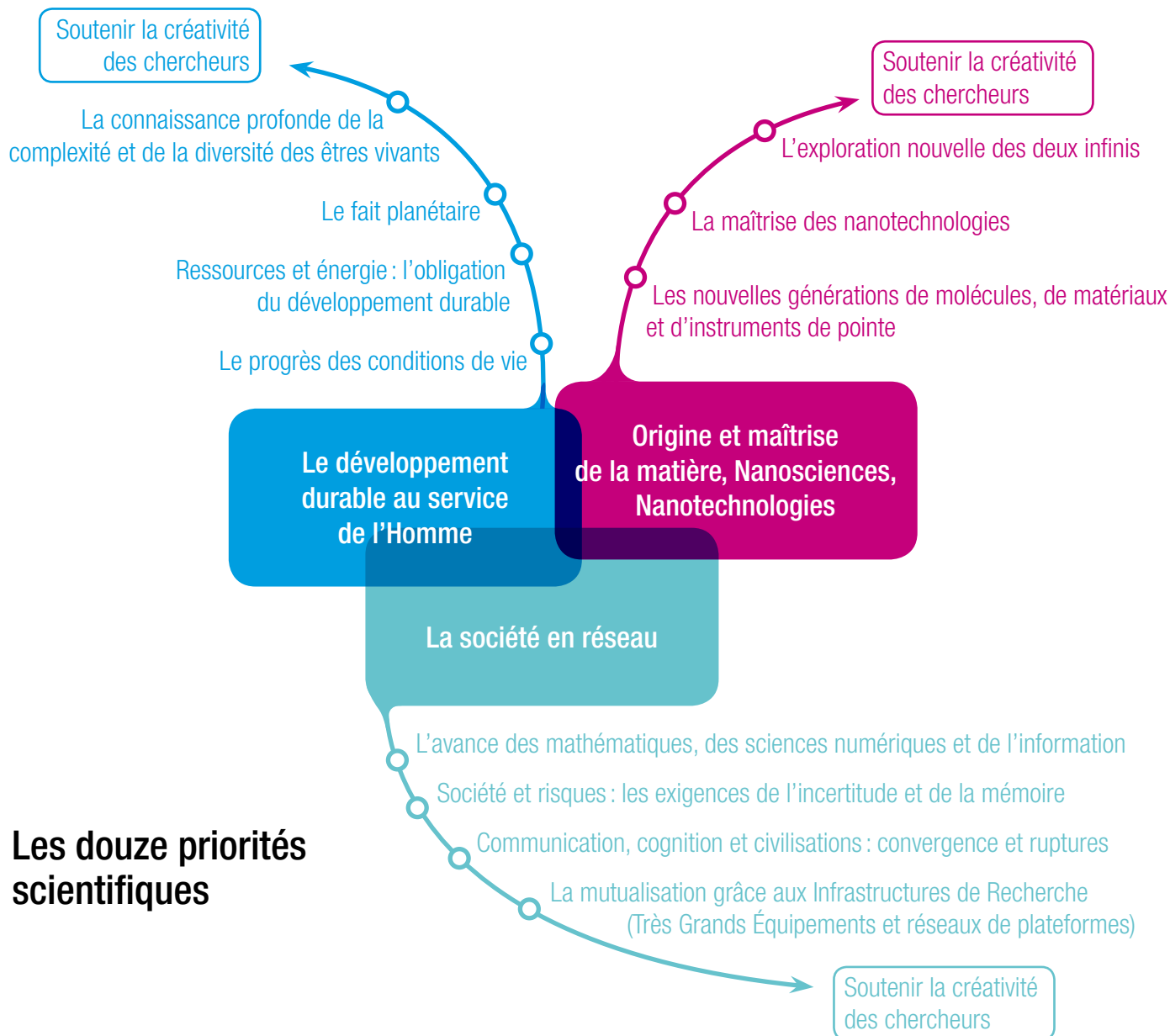
La vision scientifique, les priorités

« Le CNRS vient de franchir une étape importante de son histoire [...] »
Catherine Bréchnac, Présidente du CNRS

Le contrat d'objectifs du CNRS avec l'État 2009-2013 est la mise en œuvre du plan stratégique « Horizon 2020 » pour la période 2009-2013.

Il décline **en douze priorités scientifiques** les trois grands enjeux décrits dans le plan stratégique :

- Faire avancer le front de la connaissance
 - Relever les grands défis planétaires
- Faire émerger les nouvelles technologies de pointe



Les douze priorités scientifiques

Ce contrat avec l'État est élaboré à l'heure où le système français de recherche connaît de profondes évolutions, avec notamment la mise en place de l'autonomie des universités (loi LRU), pour s'inscrire dans un modèle commun à tous les grands pays

industrialisés. Désormais, réorganisé en dix Instituts et trois Pôles destinés à favoriser l'interdisciplinarité, le CNRS voit conforté son rôle structurant de pilotage et de coordination nationale de la recherche.

L'organisation en mouvement

« Il faut savoir prendre des risques et faire confiance. »

Arnold Migus, Directeur général du CNRS

Les trois grands principes de la réforme

- 1** Le CNRS conforte sa fonction de pilotage scientifique des **unités de recherche**, et en particulier des unités mixtes de recherche (**UMR**), cœur du partenariat avec les universités.
- 2** Le CNRS crée **dix Instituts** en charge de la prospective et de la programmation scientifique pour plus de responsabilité, de souplesse et de lisibilité, notamment à l'international.
- 3** La **gouvernance** du CNRS se concentre sur la vision stratégique, l'anticipation, les grands arbitrages et l'animation des Instituts. Elle impulse la pluridisciplinarité à l'intérieur du CNRS à travers **trois Pôles**, et avec ses partenaires à travers les **Alliances** d'organismes.

Les missions des Pôles interdisciplinaires

Les
trois
Pôles

- Participer à l'élaboration et au suivi des contrats d'objectifs et de moyens des Instituts.
- Piloter les outils d'interdisciplinarité et s'assurer que les moyens alloués aux laboratoires favorisent les interfaces entre Instituts.
- Superviser les structures scientifiques et techniques transverses (Mission ressources et compétences technologiques, Très Grandes Infrastructures de Recherche, Institut des sciences de la communication, information scientifique et technique, réseaux de plateformes...).
- Suivre le travail des Commissions interdisciplinaires.
- Préparer les arbitrages sur les grandes opérations structurantes pluridisciplinaires.

Les outils de l'interdisciplinarité

- Les Commissions interdisciplinaires auront un pouvoir accru pour le suivi des personnels chercheurs qu'elles ont recrutés et des laboratoires qui les accueillent.
- Les Soutiens croisés interdisciplinaires donneront la capacité à une unité de recherche de dépendre de plusieurs Instituts du CNRS, avec un institut dit « référent ».
- Les trois Pôles, placés auprès de la Direction générale, seront les architectes de la politique interdisciplinaire du CNRS.

CA : Conseil d'administration
CS : Conseil scientifique
CTP : Comité technique paritaire (avec les organisations syndicales)

1^{er} juillet 2008
Approbation du plan stratégique « Horizon 2020 » par le CA

juillet

août

sept

Les fonctions transversales

« Apporter aux chercheurs et aux laboratoires une qualité de service à la hauteur des meilleures universités américaines, britanniques ou suisses. »

Alain Resplandy-Bernard, Secrétaire général du CNRS

Les politiques transversales

Pour accompagner la mise en œuvre de la réforme, le CNRS met l'accent sur les politiques transversales :

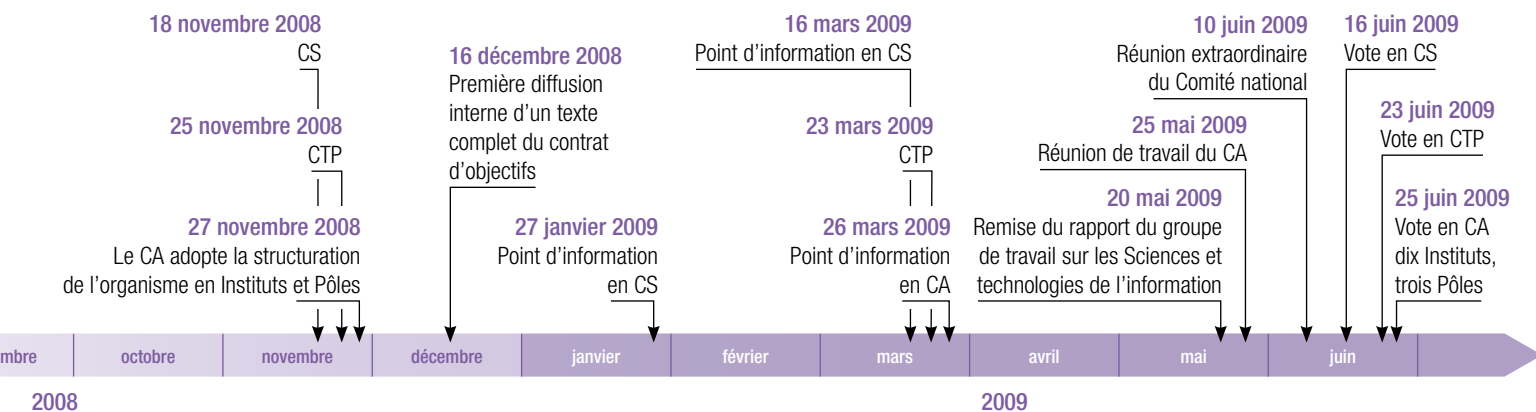
- Une politique de ressources humaines compétitive au service de la créativité des chercheurs, des équipes de recherche et des laboratoires.
- Un dispositif de valorisation dynamisé avec les pôles en Région.
- Un moteur de la construction de l'Espace européen de la recherche.
- Une politique internationale offensive et ciblée.
- Une approche partenariale de l'information scientifique et technique.
- Une gestion modernisée : innover pour simplifier.
- Un engagement dans l'éco-responsabilité et le développement durable.

Les moyens

L'engagement de l'État sur les moyens avant la conclusion de la discussion budgétaire

- L'emploi dans toutes les catégories sera maintenu en 2010 comme en 2011.
- De nouveaux moyens financiers permettront des carrières revalorisées pour les personnels, ainsi que des recrutements additionnels sous forme de chaires mixtes CNRS/Universités.
- Les moyens de fonctionnement (hors Très Grandes Infrastructures de Recherche) seront augmentés dès 2010 pour la mise en place de la nouvelle organisation en Instituts et pour la poursuite d'une stratégie d'excellence.
- Au-delà du plan de relance de l'État, les moyens affectés aux Très Grandes Infrastructures de Recherche seront augmentés pour permettre au CNRS de tenir ses engagements nationaux et internationaux.

Les grandes étapes de la concertation



Les dix Instituts du CNRS



CNRS

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

www.cnrs.fr

Directeur de la publication: Arnold Migus
Directrice de la rédaction: Marie-Hélène Beauvais
Conception et rédaction: Pauline Chazaud, Annaïg Le Guen, Fabrice Impériali
Graphisme: Sarah Landel
Impression: Imprimerie Didier Mary
Crédit photos: photothèque du CNRS